



INTERSTOVES 68
Concept ADS
138 route de Neuf-Brisach
68000 COLMAR
Tél. 06 40 21 80 90 / Elodie FINCK
Email : elodie@interstoves68.fr

Chantier : Chambre du haut

DEVIS GRATUIT

N° de devis : DE20221001

Date : 07/10/22
Validité : 1 mois

CLIENT

M. et Mme SAMOUH Omar
7 Porte de Pfastatt
68120 PFASTATT
Tel. 06 18 83 38 78
omaar071@gmail.com

Désignation		Unité	Qté	P.U.H.T	Total H.T
Poêle à granulés de Marque INTERSTOVES					
Modèle	ARRIANA 6 Noir	00071AC	1	1804.00	1 804.00 €
Puissance thermique à puissance nominale	6.2kW				
Puissance thermique à puissance reduite	3.1kW				
Rendement à puissance nominale	91.2%				
Rendement à puissance réduite	93.8%				
CO à 13% d'O² à puissance nominale	0.13%				
CO à 13% d'O² à puissance réduite	0.38%				
CO à 13% d'O²	163mg/Nm				
Poussières	16mg/Nm3				
Nox	135mg/Nm				
COV	10mg/Nm3				
Capacité du réservoir de granulés	22 kg				
Poids	80 kg				
Normes	NF EN 14785				
Garantie 2 ans Pièces, main d'œuvre et déplacement					
Label flamme verte 7 étoiles					
Forfait Fumisterie Création de conduit, sortie en toiture		FUM01	1	1180.00	1 180.00 €
Pose d'un pôle à granulés Interstoves		PPG	1	568.72	568.72 €
Visite technique de faisabilité		VTPG	1	150.00	150.00 €

Total HT : 3 702.72 €

TVA 5.5% 203.65 €

TVA 20% - €

Total TTC : 3 906.37 €

Règlement :

30% à la visite technique
50% à la livraison du pôle
20% à la mise en service du poêle

Coordonnées bancaires

Nom CIC 68000 Colmar Rue des Clés
IBAN FR76 3008 7332 0000 0212 7850 237
BIC CMCIFRPP

Mention "Bon pour accord"

Date : Signature :

Conditions générales de vente magasin INTERSTOVES 68 – Contrat de garantie commerciale
Version du 01/09/2022

1- Identité du vendeur : Le vendeur est la personne morale identifiée au recto des présentes, (ci-après "le Vendeur").

2- Champs d'application : Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") régissent toute vente conclue en magasin, entre le Vendeur et le client (ci-après "le Client") agissant en qualité de consommateur tel que défini par les directives européennes, à savoir « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». Les clients professionnels doivent se référer aux Conditions Générales de Vente qui leur sont dédiées, disponibles sur demande. Toute commande implique l'adhésion sans réserve des présentes CGV. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, la version applicable est celle en vigueur au moment de la commande.

3- Commande : Les commandes sont fermes et définitives.

4- Prix : Le prix de vente est celui affiché en magasin. Les prix des marchandises réservées par le Client mais non livrées et non payées ne sont garantis que pendant une durée de 3 mois. Lorsque le prix a été établi sur devis, le prix figurant sur le devis est applicable pendant toute la durée de validité dudit devis, à son expiration il sera nécessaire d'établir un nouveau devis.

5- Modalités de paiement : Nos ventes sont payées soit comptant, sans escompte, lors de la commande, soit en trois fois de la façon suivante : 30% à la pré visite, puis 50% à la livraison, puis 20% à la pose, soit à crédit sous réserve de l'accord du Vendeur et/ou de l'organisme de financement concerné.

6- Défaut de paiement : Toute opposition à un chèque remis en paiement (hors cas prévu par la Loi comme la perte, le vol ou la faillite du porteur) est considéré comme une émission de chèque sans provision. L'opposition doit immédiatement être levée afin que le chèque puisse être représenté et payé. En tout état de cause, le Client supporte tous les frais dus à une opposition fautive.

7- Clause de réserve de propriété : Le Vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix.

8- Transfert des risques et garde : Lorsque les produits sont retirés en magasin les risques liés au transport et à l'installation/mise en service sont à la charge du Client ou du tiers désigné par lui dès la sortie du magasin.

9- Mise en service : La mise en service du produit signifie la vérification du bon fonctionnement du produit, l'explication de l'utilisation, la remise de la notice et d'entretien en français. La mise en service ne peut être réalisée que sur une installation conforme. Le Client souhaitant lui-même mettre l'appareil en service le fait sous sa propre responsabilité.

10- Modalité de livraison : En cas de livraison par le Vendeur, ou par un de ses sous-traitants, les produits seront livrés emballés et seront déballés uniquement par nos poseurs ou nos sous-traitants le jour de la pose, les risques du transport sont à la charge du Vendeur, en cas de demande spécifique de livraison ils voyagent aux risques du Client. Pour mener à bien la livraison, et notamment en cas de difficulté d'accès au logement, le Client est invité à indiquer lors de sa commande, l'ensemble des informations permettant d'apprécier la faisabilité de la livraison et du dépôt, notamment : l'accessibilité au logement, les dimensions des portes, les dimensions des escaliers, l'étage. En fonction des particularités déclarées, des alternatives de livraison peuvent être proposées au Client. Si cette livraison nécessite le recours à un surcroît de personnel ou encore à la location par le Vendeur d'un matériel exceptionnel (monte-charge, etc.), les frais engagés à cet effet sont facturés au Client en supplément.

11- Contrôle à la pose : En cas de livraison par nos livreurs, il appartient au Client de procéder à l'examen du colis en présence du poseur afin de vérifier la conformité et le bon état apparent des produits, y compris des emballages et de mentionner, s'il y a lieu, toutes réserves. Si le poseur ne laisse pas au Client la possibilité de vérifier effectivement la conformité et le bon état apparent du produit, le Client doit le notifier par lettre recommandée dans un délai de 10 jours.

12- Information quant aux garanties légales

Tous nos produits Interstoves bénéficient :

- De la garantie légale de conformité : article L 217-1 du Code de la Consommation, mais uniquement si l'acheteur a la qualité de « consommateur » (exclusion des professionnels)
- De la garantie légale des vices cachés : article 1641 et suivants du Code Civil

12.1 La garantie légale de conformité

Article L 217-4 du Code de la Consommation

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 217-5 du Code de la Consommation

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 217-12 du Code de la Consommation

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 217-16 du Code de la Consommation

« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

12.2 La garantie des vices cachés

Article 1641 du Code Civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. »

Article 1642 du Code Civil

« Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même. »

Article 1644 du Code Civil

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

Article 1648 alinéa 1 du Code Civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

13 : Garantie commerciale, concernant les produits de la gamme Premium : La garantie est d'une durée de deux années à compter de la date d'installation, à la condition que le contrat d'entretien annuel soit fait par un professionnel par notre société, et porte exclusivement sur les pièces et la main d'œuvre ; concernant les produits de la gamme Luxe : La garantie est d'une durée de cinq années à compter de la date de la date d'installation, à la condition que le contrat d'entretien annuel soit fait par un professionnel par notre société, et porte exclusivement sur les pièces et la main d'œuvre. Le Vendeur se réserve le droit de refuser la mise en œuvre de votre garantie en cas d'intervention(s) d'entreprise(s) tierce(s) sur le matériel pour toutes prestations qu'il soit.

14 – Droit applicable et litiges

14.1 Toute vente opérée par le vendeur est régie par les présentes conditions générales et par les dispositions légales et réglementaires françaises.

14.2 Pour tout différend susceptible de s'élever entre les parties relativement à une vente, la société Interstoves 68 ne pourra être assignée que devant les juridictions françaises dépendant de son siège social.

14.3 Par ailleurs, conformément aux articles L 152-2 et suivants du code de la consommation, l'acheteur est informé de la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dès lors qu'un tel litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès du service client de la société Interstoves 68.

Information délivrée par le fabricant portant sur la période durant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien vendu sont disponibles : 10 ans.

Protection des données personnelles

Interstoves 68 est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel confiées par le Client. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires au traitement de l'achat/commande et à la gestion de nos relations commerciales (obligations contractuelles ultérieures par exemple). Elles pourront être transmises aux partenaires/prestataires de Interstoves 68 en charge de l'exécution des prestations dues au titre du présent contrat et ne donneront pas lieu à l'envoi d'offres commerciales, sauf accord de la part du Client. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition aux données le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à : Interstoves 68 – 138 route de Neuf-Brisach – 68000 COLMAR, en justifiant de son identité. Liste d'opposition au démarchage téléphonique : conformément aux articles L 223-1 et suivants du code de la consommation, si le Client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à Interstoves 68 il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr